

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 7 AVRIL 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

Claude VAUDRY, Adjoint aux finances, a présenté le projet de budget primitif aux élus.

En section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 185 369 € pour des dépenses estimées à 1 084 620 €, ce qui permet un virement prévisionnel à la section d'investissement de 100 749 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 104 938 €. Les nouvelles dépenses d'investissement s'élèvent à 791 506 € et se répartissent comme suit :

. Programme de voirie.....	136 256 €
. Travaux de viabilisation de Parcomeur (près salle socio-culturelle).....	73 200 €
. Salle socio-culturelle.....	100 000 €
. Aménagements de jeux et parcours fitness (près city-stade).....	79 000 €
. Aménagements paysagers au bourg (étude).....	15 000 €
. Rénovation de la Chapelle du Yaudet	130 000 €
. Extension de la maison médicale	108 000 €
. Rénovation de la salle des sports	27 000 €
. Travaux et amén. divers (Mairie, école, terrain de foot, colombarium, cale du Yaudet...)	65 000 €
. Travaux d'éclairage public (rénovation)	5 000 €
. Acquisitions diverses (micro-tracteur, four/école, matériel informatique/école...)	42 050 €
. Acquisition de terrains (provision).....	8 000 €
. Etudes liées au PLU (études complémentaires)	3 000 €

Les principales recettes d'investissement : un excédent d'investissement 2015 de 224 322 €, l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 237 933 €, le FCTVA pour 37 667 €, des cessions de terrains pour 106 792 €, des subventions pour 264 247 € et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement d'un montant de 100 749 €

Ce budget a été approuvé. (3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC).

CONSTRUCTION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

- 1) Olivier NAULET a présenté une esquisse réalisée par le Cabinet LAAB FAUQUERT, maître d'œuvre. Les remarques soulevées par la commission « bâtiments » seront transmises au maître d'œuvre pour être prises en compte avant présentation d'une nouvelle esquisse à la commission le 22 avril prochain. Ce projet sera ensuite présenté aux habitants le vendredi 29 avril, à 20 H, à la salle des fêtes. (3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC)
- 2) Le Conseil Municipal a retenu, après consultation, la proposition de la société APAVE pour une mission de « contrôle technique », pour un montant de 6 857,75 € HT. (3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC)
- 3) Ghislaine BREVET BUISSON a informé les élus des démarches qu'elle a entreprises pour déposer auprès de l'ADEME (Région Bretagne) un appel à projet « bâtiments performants ». Une demande de subvention sera soumise au vote du Conseil Municipal au cours de la phase dite opérationnelle.

AMENAGEMENTS PAYSAGERS : CONSULTATION

Yannick GAUTIER a rappelé que, dans le cadre des nouveaux lotissements et de la construction de la salle socio-culturelle, il est nécessaire de lancer une étude préalable à l'aménagement paysager de ce secteur. L'étude portera sur la création d'une « coulée verte » (environ 1,4 ha), l'aménagement des parkings et de l'accès à la salle socio-culturelle par le nord en favorisant les liaisons douces et sur la réhabilitation du Lotissement de Kergaradec (espaces publics, ouverture sur la « coulée verte ») en concertation avec les habitants. Le Maire est autorisé à lancer une consultation relative à l'étude d'aménagement paysager auprès de plusieurs paysagistes.

(3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC)

CONTENTIEUX PLU (Mme MATLINE/commune)

Yannick GAUTIER a rappelé que Madame MATLINE conteste le changement de classement de sa parcelle n° 417, sise au bourg, lors de la révision du PLU (de UA en 1AU1) et a déposé une requête

auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Maire est autorisé à ester en justice et le Cabinet COUDRAY de RENNES est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil a autorisé la CAF à verser les prestations liées au Contrat Enfance Jeunesse calculées pour les actions relevant du SIVU Aod Ar Brug, directement à celui-ci, et non plus à la commune, pour les années 2016 et 2017. Cela permettra, d'une part, de réduire le coût moyen de la ½ journée et, d'autre part, de rétablir l'équité entre les communes adhérentes. Toutefois, les élus exigent que les tarifs soient majorés pour les enfants des communes non adhérentes au SIVU.

RENOUVELLEMENT DU CAE

Claude VAUDRY a rappelé la création d'un emploi en CAE au 1^{er} mai 2015 pour l'entretien des espaces verts. Considérant que l'agent actuellement en CAE a donné entière satisfaction, le contrat est renouvelé pour un an, à temps complet.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la réussite d'un agent de la commune au concours d'animateur, le Conseil décide de créer un emploi d'animateur, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Claude VAUDRY a rappelé que la commune participe à la protection sociale des agents (volets prévoyance et santé) depuis 2013. Compte tenu de l'augmentation du coût de la prévoyance et des mutuelles, les élus décident d'augmenter de 7 €/mois la participation pour la prévoyance (de 22 € à 29 €) et d'augmenter de 10 % la participation pour la mutuelle (5,5 €, 11 € ou 16,50 €/mois selon l'indice majoré détenu par l'agent), à compter du 1^{er} mai.

SPECTACLE DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Sylvain CAMUS informe le Conseil Municipal que l'ensemble des enfants des écoles primaires de Lannion Trégor Communauté pourront bénéficier d'un spectacle fin avril/début mai, en remplacement de celui organisé auparavant sur la période de Noël, dans une des salles du territoire. LTC finance en partie cette opération et organise les transports. Une participation financière de 4,5 €/par élève sera prise en charge par la commune.

CONVENTION AVEC LTC POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Conseil décide d'adhérer au dispositif proposé par LTC en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales afin de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées. La commune prendra à sa charge 10 € ou 40 € par intervention sur le domaine privé en fonction du diamètre du nid. Ces contributions sont identiques à celles de LTC. Le propriétaire règlera à la commune le solde de l'intervention. Des personnes référentes (élu et personnel) sont nommées et formées par LTC afin d'être habilitées à l'identification des nids de frelons. Il s'agit de Ghislaine BREVET BUISSON, Mireille GUENEC et Anthony LE DISSEZ.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN 2014

Jean ROUXEL a présenté ce rapport : « Le coût de l'eau potable pour un abonné consommant 120 m³/an s'établit à 2,37 €/m³ toutes redevances comprises (TVA + redevance agence de l'eau + redevance SDAEP 22). Sur le plan de la qualité, 21 contrôles ont été effectués en différents points de distribution. Aucun dépassement des normes de qualité en vigueur n'a été relevé. Cependant, l'ARS a détecté deux valeurs hors normes pour un pesticide et une valeur hors normes pour l'équilibre calco-carbonique de l'eau sur la station de production de Kergomar. La Ville de Lannion, fournisseur de l'eau potable consommée sur Ploulec'h, a réalisé un schéma directeur sur l'ensemble de son outil de production d'eau potable. Ses unités de production seront modernisées afin de palier de telles dérives (filtrage par charbon actif en particulier pour les pesticides) ».

QUESTIONS DIVERSES

1. **Assainissement collectif à Kerjean** : LTC propose de procéder à l'extension de l'assainissement collectif sur tout le secteur de Kerjean (62 maisons) car 2/3 des assainissements ne sont pas aux normes. Les travaux seront réalisés début 2017 pour un coût de 450 000 € à la charge de LTC. Cela devrait contribuer à la reconquête de la qualité des eaux de baignade. Une réunion d'information à

destination des habitants de Kerjean est programmée le mercredi 20 avril à 19 H 30 à la salle polyvalente.

2. **Actualisation du profil des eaux de baignade** : le devis sera partagé avec la commune de Ploumilliau.
3. **Bulletin** : la distribution se fera les 16 & 17 avril 2016.